

Préparation du recensement général de la population, traduction en langue arabe du questionnaire et impressions des bulletins de recasement.

4° Etudes économiques.

Rédaction du Baromètre Economique et préparation du Bulletin Statistique de la Tunisie à périodicité trimestrielle qui sera diffusé en Septembre.

## X. — SERVICE JURIDIQUE ET DE LEGISLATION

Poursuite de la politique de libération de l'Economie.

Trois textes traduisent les préoccupations de l'administration sur ce sujet : l'arrêté du S.G. rendant libre la détention et la circulation des cuirs et peaux bruts ; l'arrêté du R. G. relatif à la réglementation économique concernant les légumineuses alimentaires ; et l'arrêté résidentiel portant réglementation de la circulation des huiles.

Aménagement des salaires et des prix.

Les deux textes principaux sont : le décret du 22 Août portant relèvement des salaires et l'arrêté du S. G. portant relèvement des salaires dans l'agriculture.

Une série de mesures de relèvement d'indemnités diverses ont été prises en faveur du Corps Caïdal, du personnel des salons de coiffure de la région de Tunis, de divers fonctionnaires de la police et des Services de Sécurité, de plusieurs catégories d'agents relevant du Ministère d'Etat, des militaires de

carrière de la garde beylicale.

Les nouveaux prix de la farine panifiable, de la semoule, du son et du pain ont été fixés par un arrêté de la Direction de l'Economie Générale en date du 22 Août ; tandis que les tarifs des hôpitaux, le prix de l'électricité et les tarifs des tramways subissaient des augmentations diverses.

Réorganisation des services des Anciens Combattants.

Un décret en date du 8 Août 1946, accompagné de deux arrêtés résidentiels du même jour, ont regroupé l'ensemble des services qui traitent les questions relatives aux anciens combattants et aux victimes de la guerre, dans un office unique attaché à la Résidence Générale.

Sont parus encore un texte sur la réquisition des avoirs en or et de nombreux décrets portant expropriation pour cause d'utilité publique de terrains destinés au recasement ou à des travaux d'urbanisme.

## XI. — URBANISME

### (Programme de l'Instruction Publique)

#### 1° Budget

Les crédits inscrits au titre de l'Instruction Publique (Travaux neufs et reconstructions) pour 1946 s'élèvent à 132.800.000 francs contre 71.380.000 francs en 1945, soit une augmentation de 86 %.

A remarquer que les crédits de travaux neufs 1946 sont en augmentation de 261 % sur ceux de 1945, les crédits de travaux de reconstruction n'étant supérieurs que de 3 % à ceux de 1945, ce qui prouve que les établissements scolaires endommagés par suite des faits de guerre ont été presque entièrement remis en état depuis la libération de la Régence. C'est ainsi que la 3<sup>me</sup> Région, qui a moins souffert de la guerre, n'a pas en 1946 de crédits affectés à la reconstruction.

#### 2° L'Ecole-type

L'effort de l'Instruction Publique porte

principalement sur l'ouverture de nouvelles classes et géographiquement cet effort se traduit en 1946 dans les 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> Région.

En 1945-1946, 127 classes d'un effectif moyen de 30 élèves ont été ouvertes dont 21 pour la 4<sup>e</sup> Région et 17 pour la 5<sup>e</sup>.

Un projet d'école franco-arabe à 2 classes a été étudié par le Service de l'Urbanisme. Il offre les avantages suivants :

- 1° adaptation facile et surtout rapide du plan-type aux diverses implantations des nouveaux bâtiments ;
- 2° Le plan-type contient outre les deux classes le logement des maîtres ;
- 3° Construction en ghorfas, donc facilité dans le travail pour les maçons locaux et économie de fer — Intégration du bâtiment dans le style local.